



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Communauté
d'Agglomération de
La Rochelle



FICHE-ACTION N°5

Ingénierie en lien avec le Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle-Ré-Aunis en milieu urbain

<p>Objectif prioritaire 2</p>	<p>Proposer une offre d'alimentation et de productions de proximité et de qualité</p>	
<p>Fonds mobilisés et montant</p>	<p>FEDER OS 5</p>	<p>Enveloppe totale dédiée à la fiche-action : 175 000€</p>
<p>Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie</p>	<p>Description générale : L'objectif de l'action est de soutenir des solutions innovantes permettant la constitution d'une offre alimentaire de proximité, saine et durable qui serait accessible pour tous en zone urbaine.</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sécuriser les agriculteurs dans leurs transitions ; -Apporter des solutions nouvelles renforçant les productions, l'approvisionnement et l'accès à une alimentation saine, durable et de proximité ; -Faciliter la création, l'expérimentation, le partage d'outils de pilotage et de gestion à destination des professionnels du monde agricole, du développement rural ; -Assurer l'accès aux ressources alimentaires aux différents publics, notamment les publics les plus fragiles et via les réseaux de restauration collective ; -Valoriser les métiers et les activités agricoles et ruraux ; -Sensibiliser sur les enjeux des transitions agricoles et alimentaires de notre territoire. <p>Effets attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Avoir une agriculture plus respectueuse de la protection environnementale et climatique en agissant pour la préservation des ressources, notamment en eau, et en diminuant ses consommations et émissions de carbone ; -Augmenter la part de produits de qualité et durable dans la restauration collective ; -Augmenter la capacité de maraichage du territoire, en termes d'exploitants, d'emplois et de surface dédiée ; -Augmenter la part des fruits et légumes locaux, notamment issus de l'agriculture biologique, consommés sur notre territoire ; -Augmenter le nombre de producteurs impliqués dans la vente en circuits courts ; 	
<p>Types d'actions soutenues</p>	<p>Ingénierie portée par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) dédiée à la mise en oeuvre du Projet Alimentaire La Rochelle-Ré-Aunis dont études de type « idée au projet ».</p>	

Bénéficiaires éligibles	Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
Taux maximum d'aide publique et taux d'aide FEDER	Jusqu'à 100 % dans la limite des dispositions réglementaires européennes et nationales
Plancher	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.
Plafond	Ingénierie dans la limite de 0,5 ETP par EPCI et par année civile, et plafonnée à 25 000 euros de dépenses éligibles par EPCI et par an.